



**Section de la Haute-Garonne**

## **Compte-rendu du CTL du 3 MAI 2016**

FODGFIP a choisi de répondre présent à la deuxième convocation de ce CTL afin de faire connaître sa position sur l'aménagement stratégique régional. Pour autant, nous soutenons l'action du jour et confirmons notre opposition à la loi travail, loi qui impacte également les fonctionnaires de ce pays en portant atteinte à leur statut. La CFDT était également présente.

Le CTL étant réuni en deuxième convocation, le quorum était sans incidence,

### Point 1 : examen du PV du CTL du 25 septembre

Vote favorable unanime

### Points 2 et 3 de l'ordre du jour : fusion de plusieurs SIE (Ouest et Sud Ouest, Rangueil et Sud-Est)

Nous connaissons les objectifs poursuivis depuis maintenant de nombreuses années et en particulier avec la démarche stratégique. Les GT sont déjà en place et doivent faire un point d'étape dans moins de deux semaines. Nous avons soulevé quelques questions concernant l'applicatif ( BDRP, même si le basculement dans GESPRO est proche) ainsi que les aménagements immobiliers mais l'essentiel reste le but poursuivi par l'Administration. Selon nous, il s'agit de répondre à une « commande » de la DGFIP et l'objectif est de fonctionner à moindre coût, avec, à terme, moins d'agents et moins de comptables. Pour ces raisons et pour marquer notre opposition à tout ce que nous prépare l'« Aménagement Stratégique Régional », nous avons voté CONTRE ce projet.

### Point 4 : transfert de la mission enregistrement du SIE vers le SPFE de St Gaudens

Ce rapprochement s'inscrit lui aussi dans l'aménagement stratégique. Nous n'avons pas compris la raison qui pousse la DRFIP à vouloir réformer, ce service restant sur place. L'argument précédemment avancé avec les SIE selon lequel les collègues travailleraient dans de meilleures conditions dans une structure plus grande semble oublié, voire contredit. Ce point a fait l'objet d'un vote CONTRE unanime.

### Points 5, 6 et 7 : fermetures des trésoreries mixtes de L'Isle en Dodon, Aurignac et Aspet

Nous avons considéré 2 volets essentiels : le service public de proximité rendu aux particuliers avec un maillage territorial assurant la présence de nos services partout sur le territoire de la direction, ce que FODGFIP a toujours défendu et la proximité avec les élus grâce aux comptables et collègues en charge du secteur public local. Cette proximité doit tenir compte des futures communautés de communes qui seront arrêtées au mieux en fin d'année 2016 (une proposition de loi adoptée en première lecture au Sénat ouvrirait si elle était validée par le Parlement la possibilité de reporter leur création au 31/12/17). La DGFIP

dispose d'un des derniers réseaux de proximité de l'Etat et la démarche stratégique est en train de le faire disparaître. Nous avons également voté CONTRE ce projet

Point 8 : Transfert des communes de St Jory et Lespinasse de la Trésorerie de Fronton vers celle d'Aucamville.

La trésorerie de Fronton se trouvera affaiblie, l'apport de 7000h à Aucamville nous semble insuffisamment pris en compte.

Nous avons voté CONTRE ce projet, la CFDT s'est abstenue. Il convient de préciser que le titulaire de ce syndicat s'étant absenté avant ce point, l'article 6 du règlement intérieur prévoyait l'impossibilité de voter même avec un suppléant, celui-ci n'ayant pas été désigné en début de séance comme votant. La DRFiP semble ne pas s'appliquer à elle-même le règlement qu'elle nous a en son temps imposé. Vos représentants FODGFIP, eux, sont restés jusqu'à la fin des débats

Point 9 Transferts de la gestion d'EPHAD

La DRFiP projette de transférer la gestion des hébergés des EPHAD de Saint-Jacques (Vallées du Tarn et du Girou), Saint-Joseph (Fronton) et Mas des Orangers (Fronton) au comptable de Grenade.

Pour FODGFIP, le comptable public est un interlocuteur de confiance pour les hébergés en tant que représentant de l'Administration. L'accueil de personnes en qualité d'hébergés en EPHAD nécessite un suivi individuel et une grande proximité du comptable public avec tous les intervenants pour contrôler la gestion des dépôts (fonds, objets) et des ressources : bureau des entrées, régisseurs, mandataires judiciaires mais également accueil des urgences, département, familles... Le contrôle du comptable public sur le maniement des fonds privés et sur les dossiers administratifs est d'autant plus nécessaire que sa responsabilité peut être engagée devant les juridictions civiles et pénales par les hébergés et leurs descendants, outre la responsabilité pécuniaire et personnelle devant la Chambre Régionale des Comptes.

Au regard de la fragilité accrue de la population des hébergés, le transfert des trois établissements met en danger la sauvegarde des intérêts de ces personnes en alourdissant considérablement la charge de travail du poste de Grenade et supprimant le lien de proximité entre les divers intervenants.

FODGFIP a voté CONTRE,

La CFDT a voté... POUR ! Ce vote, pour les mêmes raisons de respect du règlement intérieur du CTL n'aurait pas dû être pris en compte.